



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTAL

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°15-2019-090

PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2019

# Sommaire

## **15\_DDFIP - Direction départementale des Finances Publiques du Cantal**

15-2019-12-05-002 - Délégation de signature du responsable de service de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE5) d'Aurillac (05/12/2019)- DDFIP du Cantal- (2 pages)

Page 3

15-2019-12-12-002 - Liste des responsables bénéficiant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du Code Général des Impôts - DDFIP du Cantal, le 12/12/2019 - (2 pages)

Page 5

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CANTAL**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

**DU RESPONSABLE DE SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT D'AURILLAC**

**(12/2019)**

Le comptable, responsable du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'Aurillac,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

***A - Concernant la mission de publicité foncière,***

Délégation de signature est donnée, en l'absence du responsable du Service, à Mme **BLONDE Laura**, Inspectrice adjointe du Service de publicité foncière et de l'enregistrement d'Aurillac, et à M. **ESCURE Alain**, Contrôleur, Chef de Contrôle dans le même Service, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **60 000 €** ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

***B - Concernant la mission de l'enregistrement,***

Délégation de signature est donnée, en l'absence du responsable du service, à Mme **BLONDE Laura**, Inspectrice adjointe du Service de publicité foncière et de l'enregistrement d'Aurillac et à M. **CALAMY Thomas**, Contrôleur au Service de publicité foncière et de l'enregistrement d'Aurillac, Mission Enregistrement, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **60 000 €** ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

### **A - Concernant la mission de publicité foncière,**

Délégation de signature est donnée, en l'absence du responsable du service, de Mme BLONDE Laura, Inspectrice adjointe du Service de publicité foncière et de l'enregistrement d'Aurillac et de M. ESCURE Alain, Contrôleur , Chef de Contrôle dans le même Service, et à **Mme MATHIEU Isabelle**, Contrôleur à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **60 000 €** ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 3

### **A - Concernant la mission de publicité foncière,**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

dans la limite de **15 000 €**, à Mme BLONDE Laura, Inspectrice, adjointe du Service de publicité foncière et de l'enregistrement d'Aurillac,

et dans la limite de **10 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

<b>MATHIEU Isabelle</b>	<b>LAROUSSINIE Christian</b>	<b>ESCURE Alain</b>
-------------------------	------------------------------	---------------------

### **B - Concernant la mission de l'enregistrement,**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

dans la limite de **15 000 €**, à Mme BLONDE Laura, Inspectrice adjointe du Service de publicité foncière et de l'enregistrement d'Aurillac,

et dans la limite de **10 000 €** aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

<b>CALAMY Thomas</b>	<b>LASSERRE Claire</b>	<b>ESCURE Christine</b>
----------------------	------------------------	-------------------------

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du CANTAL

A Aurillac, le 05 décembre 2019  
Le comptable intérimaire, Responsable du service de la  
publicité foncière et de l'enregistrement ,

Signé

Philippe ORLIANGES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CANTAL**

**Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au Code Général des Impôts**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Responsables des services</b>
<b>Sandrine GLISE</b>	<b>Service des impôts des particuliers AURILLAC</b>
<b>Yves LAVAIL</b>	<b>Service des impôts des entreprises AURILLAC</b>
<b>Gilles MOREAU</b>	<b>Pôle de recouvrement spécialisé</b>
<b>Philippe COLAS</b>	<b>Centre des impôts foncier</b>
<b>Philippe ORLIANGES</b>	<b>Service de la publicité foncière et de l'enregistrement</b>
<b>Luc WAY</b>	<b>Pôle de contrôle expertise - Brigade départementale de vérification Pôle de Contrôle revenus/patrimoine</b>
<b>Marie CABANNE</b>	<b>Service des impôts des particuliers Service des impôts des entreprises MAURIAC</b>
<b>Sabine ROUBERTOU</b>	<b>Service des impôts des particuliers Service des impôts des entreprises SAINT FLOUR</b>
<b>Béatrice LEYMARIE</b>	<b>Trésorerie de Murat- Allanche</b>
<b>Sabine FURNAL-PONS</b>	<b>Trésorerie de Massiac</b>
<b>Didier SAIGNIE</b>	<b>Trésorerie de Maurs Saint Mamet</b>
<b>Hélène SANCHEZ</b>	<b>Trésorerie de Riom es Montagnes</b>
<b>Hélène SANCHEZ</b>	<b>Trésorerie de Saignes</b>
<b>Géraldine TRIGUEL</b>	<b>Trésorerie de Saint Martin Valmeroux</b>
<b>Xavier ANTONY</b>	<b>Trésorerie de Vic sur Cère</b>

**Aurillac, 12 décembre 2019**

**Le directeur départemental des finances publiques par intérim**

**Signé**

**Gérard JOUVE**

